

**VILLE DE SAINT APOLLINAIRE –
NOTE DE SYNTHÈSE AFFÉRENTE AUX AFFAIRES
PRÉSENTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2024**

1°) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 février 2024 (cf pièce jointe)

2°) Communication et compte-rendu de la délégation donnée au Maire

Dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est communiqué au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance.

FINANCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3°) Approbation du compte de gestion 2023 du budget de la ville

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le compte de gestion 2023 du budget de la ville, dressé par M. le Comptable (cf extrait joint).

4°) Approbation du compte administratif 2023 du budget de la ville

Le conseil municipal est sollicité pour approuver le compte administratif 2023 du budget de la ville (cf document budgétaire joint).

5°) Affectation des résultats 2023 du budget de la ville

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats après approbation du compte administratif 2023.

6°) Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2023

Le conseil municipal doit prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la commune en 2023.

7°) Mise à disposition gracieuse de l'espace culturel Tabourot des Accords à l'association Pluradys

Il est proposé aux conseillers municipaux de mettre à disposition l'espace culturel Tabourot des Accords à l'association PLURADYS, à titre gracieux, excepté la prestation ménage.

URBANISME, TRAVAUX, TRANSITION ÉCOLOGIQUE

8°) Dénomination des voies pour l'opération d'aménagement dite des Longènes

Il est proposé au Conseil municipal de dénommer les futures voies de l'opération d'aménagement dite des Longènes, comme suit :

- Professeur Roger GUILLEMIN
- Professeur Ferdinand CABANNE
- Professeur Liliane et docteur Pierre DUSSEYRE.

Le choix s'est porté sur des personnalités médicales locales compte tenu de la proximité du CHU.

9°) Modification de la délibération n° 2024-13 du 12/02/2024 relative à la convention avec la société Exa Infrastructure

Après une nouvelle concertation avec la société Exa Infrastructure, Il y a lieu de modifier le prix de référence pour l'occupation du domaine public. Il est donc proposé à l'assemblée d'annuler d'une part la délibération n°2024-13 du 12/02/2024 et d'autre part de signer une nouvelle convention d'occupation du domaine public avec cette entreprise, pour le passage de câbles optiques dans des fourreaux.

10°) Convention avec ENEDIS pour le renouvellement du réseau du poste du Midi

Il est proposé au Conseil municipal de signer une convention de servitude avec Enedis, pour l'installation et la maintenance d'ouvrages électriques, situés à l'angle des rues des Longènes et des Bleuets.

11°) Convention du Projet Urbain Partenarial pour l'opération d'aménagement du « Parc des Courbes Royes »

Dans le cadre du projet d'aménagement Courbes Royes, la commune, Dijon métropole et l'aménageurs Foncier Conseil proposent de signer une convention de projet urbain partenarial, pour permettre la participation de l'aménageur au financement de la nouvelle école ainsi que des voies métropolitaines, équipements extérieurs en-dehors du périmètre du futur quartier (cf pièce-jointe).

- **PERSONNEL**

12°) Mise en place d'astreintes pour le personnel du centre technique / Espace culturel Tabourot des Accords / Louzole

Il est proposé d'instituer des astreintes hebdomadaires pour le personnel du centre technique, de l'espace culturel Tabourot des Accords et Louzole, afin de prendre en charge les problèmes rencontrés sur la commune lors des astreintes des élus, à leur demande, en-dehors des horaires d'ouverture des services municipaux.

- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**